

Envoyer par la poste ou par télécopieur à :

Manuvie, Assurance individuelle
500 King Street North
P.O. Box 1669
Waterloo (Ontario) N2J 4Z6
1 866 257-6207

Établissement ou modification d'un plan de débits préautorisés

Utilisez le présent formulaire :

- Pour demander un débit préautorisé unique aux fins d'un premier paiement;
- Pour établir un nouveau plan de débits préautorisés mensuels ou modifier un plan existant.
- *Nous, notre* et *nos* renvoient à l'assureur qui a établi le contrat mentionné ci-après.
- *Vous, votre* et *vos* renvoient au titulaire du contrat, sauf indication contraire.
- Si vous avez des questions sur la marche à suivre pour remplir le présent formulaire, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec notre Centre de service à la clientèle, au 1 888 626-8843 au Québec, ou au 1 888 626-8543 dans les autres provinces. À l'extérieur de l'Amérique du Nord, appelez-nous à frais virés au 1 416 687-4300. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca pour obtenir des précisions.

1 Renseignements généraux

Numéro du contrat

Nom du titulaire de contrat n° 1 ou dénomination sociale complète de l'entité (y compris les mentions « Cie », « limitée », « inc. », etc.)

Nom du titulaire de contrat n° 2 ou dénomination sociale complète de l'entité (y compris les mentions « Cie », « limitée », « inc. », etc.)

Qui paiera les primes?

☐ Titulaire de contrat n° 1 ☐ Titulaire de contrat n° 2

Fournissez les renseignements suivants si un payeur ou le cotitulaire du compte bancaire n'est pas un titulaire du contrat mentionné dans ce formulaire.

Titulaire de compte n° 1

Nom (prénom et nom de famille ou dénomination sociale complète de l'entité)

Lien avec le titulaire du contrat

Adresse

Ville

Province

Code postal

Titulaire de compte n° 2

Nom (prénom et nom de famille ou dénomination sociale complète de l'entité)

Lien avec le titulaire du contrat

Adresse

Ville

Province

Code postal

2 Établir un débit préautorisé unique

Ce paiement est un paiement unique. Une fois le paiement effectué, cette entente relative à un débit préautorisé unique ne sera plus valide. Tout paiement subséquent par débit préautorisé nécessitera une nouvelle entente relative à un débit préautorisé.

Montant de votre paiement unique par débit préautorisé

Montant

\$

Nota : Le paiement doit être en dollars canadiens provenant d'une banque ou d'une institution financière canadienne.

Utiliser les données bancaires :

☐ Du chèque ci-joint portant la mention « NUL » (fixer le chèque à la présente page)

☐ Indiquées ci-dessous (Remplissez le tableau seulement si vous ne joignez pas un chèque annulé) :

Nom de la banque ou institution financière canadienne Numéro de domiciliation Numéro de l'institution Numéro du compte

Si vous voulez également effectuer des paiements mensuels par débit préautorisé, remplissez les sections 2 et 3.

3 Établissement d'un nouveau plan de débits préautorisés mensuels

* Cette date doit précéder d'au moins quatre (4) jours la date d'anniversaire contractuel/le jour du traitement mensuel. Votre plan de débits préautorisés mensuels prendra effet à cette date.

L'option Dépôts n'est offerte qu'au titre des contrats Performax, Performax Or, Vie Manuvie avec participation et Vie Manuvie avec participation – Vitalité Plus^{MC} admissibles.

Montant du prélèvement préautorisé mensuel

Montant de l'option Dépôts (le cas échéant)

Jour du prélèvement préautorisé mensuel souhaité (du 1^{er} au 28)*

Date du premier prélèvement* (jj/mmmm/aaaa)

Nota : Le paiement doit être en dollars canadiens provenant d'une banque ou d'une institution financière canadienne.

Utiliser les données bancaires :

☐ Du chèque ci-joint portant la mention « NUL » (fixer le chèque à la présente page)

☐ Indiquées ci-dessous (Remplissez le tableau seulement si vous ne joignez pas un chèque annulé) :

Nom de la banque ou institution financière canadienne Numéro de domiciliation Numéro de l'institution Numéro du compte

4 Modification d'un plan de débits préautorisés mensuels existant

☐ Ajouter un autre contrat à un plan de débits préautorisés mensuels existant	N° du contrat à ajouter à un plan existant
☐ Modifier la somme prélevée	Nouvelle somme à prélever
☐ Faire des versements en vue de rembourser une avance, au moyen d'un plan de débits préautorisés mensuels	Somme à ajouter à la somme prélevée, en vue de rembourser une avance
☐ Modifier la date du débit préautorisé mensuel	Nouveau jour du débit préautorisé mensuel

5 Signatures

Nous recueillons, utilisons et divulguons vos renseignements personnels aux fins indiquées dans ce formulaire. À moins qu'il n'y ait pas des restrictions contractuelles, vos renseignements personnels peuvent être consultés ou transférés au Canada ou à l'étranger et peuvent être assujettis aux lois de ces juridictions. Vous pouvez retirer votre consentement, sous réserve des restrictions légales et contractuelles. Vous avez également le droit d'accéder à vos renseignements personnels conservés dans nos dossiers et de les corriger. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter notre [Politique de confidentialité canadienne](#) à l'adresse [manuvie.ca](#).

Politique canadienne sur la protection de la vie privée | Dix principes en matière de protection de la vie privée | Manuvie

La présente politique explique comment Manuvie recueille les renseignements personnels, ce qu'elle en fera, comment ils seront protégés et avec qui nous les communiquerons.

Dans la présente section, *vous, votre* et *vos* renvoient au(x) titulaire(s) du compte bancaire sur lequel seront effectués les prélèvements.

En nous demandant de prélever des sommes sur votre compte bancaire, vous déclarez avoir lu et compris les énoncés ci-dessous.

Débit préautorisé unique aux fins du premier paiement

Autorisation d'effectuer un débit préautorisé unique sur votre compte bancaire

En nous demandant d'effectuer un débit préautorisé pour le premier paiement, vous convenez de ce qui suit :

- Vous nous autorisez à effectuer un prélèvement sur votre compte bancaire, au montant correspondant à celui de votre premier paiement, tel qu'il est indiqué à la section 2;
- Ce paiement peut être prélevé sur votre compte bancaire dès que vous nous soumettez la présente demande;
- Si votre banque ou institution financière n'honore pas ce débit préautorisé dès la première demande, nous pourrions tenter d'effectuer le prélèvement de nouveau dans les 30 jours;
- **Vous renoncez au droit de recevoir un préavis de 10 jours du débit préautorisé effectué sur votre compte relativement à votre premier paiement.**

Le débit préautorisé au titre de votre premier paiement est considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel au sens donné à ce terme par l'Association canadienne des paiements (ACP) dans sa Règle H1 (voir le site Web [paiements.ca](#)).

Plan de débits préautorisés mensuels aux fins des paiements périodiques

Autorisation de prélever vos paiements mensuels périodiques sur votre compte au moyen de débits préautorisés mensuels de montants variables

En nous demandant d'établir un plan de débits préautorisés mensuels pour effectuer vos paiements mensuels périodiques, vous convenez de ce qui suit :

- Vous nous autorisez à effectuer des débits préautorisés mensuels sur votre compte bancaire pour régler les paiements afférents au contrat;
- À moins d'avis contraire dans la présente entente, les prélèvements seront effectués à la date que vous avez indiquée ci-dessus;
- Si vous ne précisez pas une date pour le premier prélèvement, nous pouvons effectuer le premier débit préautorisé sur votre compte bancaire dès que vous nous soumettez la présente demande;
- Le montant des prélèvements variera, puisqu'il peut être augmenté si cela est nécessaire pour couvrir les frais du contrat (par exemple, s'il est prévu que les primes de votre contrat changent); et
- **Vous renoncez au droit de recevoir un préavis de 10 jours indiquant le montant et la date de chaque débit préautorisé mensuel effectué sur votre compte.**

Conséquences si votre banque ou institution financière n'honore pas un débit préautorisé mensuel

Si votre banque ou institution financière n'honore pas un débit préautorisé mensuel dès la première demande, nous pourrions tenter d'effectuer le prélèvement de nouveau dans les 30 jours.

Si cette deuxième tentative échoue aussi, nous pourrions tenter d'effectuer ce prélèvement en même temps que le prélèvement du mois suivant.

Nous nous réservons le droit de mettre fin au plan de débits préautorisés mensuels sans délai si un prélèvement n'est pas honoré.

Modifications au plan de débits préautorisés mensuels

Vous pouvez demander par téléphone ou par écrit que soit changé le montant du débit préautorisé mensuel ou le compte bancaire sur lequel le débit préautorisé est effectué. Nous devons être informés de votre demande au moins 3 jours avant la date du prochain débit préautorisé mensuel. Le conseiller attitré au contrat peut également faire ces changements en votre nom.

Nous avons le droit de changer la date du débit préautorisé mensuel pour que celle-ci précède d'au moins 4 jours le jour du traitement mensuel du contrat.

5 Signatures (suite)

Si les prélèvements doivent être effectués sur un compte conjoint, les deux titulaires du compte doivent signer si votre banque ou institution financière exige les deux signatures.

Si les prélèvements doivent être effectués sur un compte dont le titulaire est une société par actions, nous exigeons :

- 2 signatures des signataires autorisés et titres
- ou
- 1 signature du signataire autorisé, titre et sceau de la société.

Si la société par actions n'a pas de sceau et que vous êtes la seule personne autorisée à signer en son nom, en plus de signer, vous devez apposer vos initiales dans la case prévue à cet effet.

Renseignements concernant les prélèvements sur votre compte bancaire

Retraits personnels

Tous les débits préautorisés mensuels effectués sur votre compte sont considérés comme des débits préautorisés (DPA) personnels au sens que leur donne l'Association canadienne des paiements dans sa Règle H1 (voir le site Web [paiements.ca](#)).

Fin de l'entente

Vous pouvez et nous pouvons en tout temps mettre fin à la présente entente moyennant un avis écrit de 10 jours, calculés à partir de la date à laquelle l'avis est mis à la poste. Pour obtenir un modèle de cet avis ou pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec votre banque ou institution financière ou visiter le site [paiements.ca](#).

Prélèvements non autorisés

Vous disposez de certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme à la présente entente. Vous avez, par exemple, le droit d'être remboursé en cas de prélèvement non autorisé ou non conforme à la présente entente. Pour de plus amples renseignements au sujet de vos droits de recours, communiquez avec votre banque ou institution financière ou visitez le site [paiements.ca](#).

Vos renseignements personnels

Vous nous autorisez à recueillir, utiliser, communiquer et échanger tout renseignement personnel nécessaire pour remplir toute obligation relative aux prélèvements sur votre compte bancaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les débits préautorisés sur votre compte bancaire

Si vous avez des questions ou des préoccupations à propos des débits préautorisés mensuels sur votre compte bancaire, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre de service à la clientèle au 1 888 626-8843, au Québec, ou au 1 888 626-8543, dans toutes les autres provinces.

Pour de plus amples renseignements au sujet de vos droits, communiquez avec votre banque ou institution financière, ou avec l'Association canadienne des paiements (voir le site [paiements.ca](#)).

Confirmation

Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est exigée pour ce compte ont signé ci-dessous, y compris tous les cotitulaires du compte et tous les signataires autorisés d'une société par actions.

Le titulaire du compte sur lequel seront effectués les prélèvements doit signer ci-dessous pour autoriser les prélèvements.

Nom du titulaire de compte n° 1 ou du signataire autorisé n° 1		Date (jj/mmmm/aaaa)
Signature de titulaire de compte n° 1 ou du signature autorisé n° 1		Titre (si le titulaire de compte est un signataire autorisé)
✕		
Initiales	Apposez vos initiales ci-contre pour confirmer que vous êtes la seule personne autorisée à signer au nom de la société par actions et que celle-ci ne possède pas de sceau. Vous devez également signer ci-dessus.	
Nom du titulaire de compte n° 2 ou du signataire autorisé n° 2 (le cas échéant)		Date (jj/mmmm/aaaa)
Signature de titulaire de compte n° 2 ou du signature autorisé n° 2		Titre (si le titulaire de compte est un signataire autorisé)
✕		

